

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 septembre 2017

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **PACHAUD** Karine - **BERGER** Nicole - **LEMARCHAND** Frédéric – **CASAS** Marie-Hélène – **DUCHE-NARBONNE** Carole - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **DUCHEZ** Paul - **VINCENT** Sabine - **DAVID** Déborah

ABSENTS : **MALLEFOND** Christophe (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **BOLA** Isabelle (pouvoir donné à Sabine VINCENT)

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire explique que la ligne de trésorerie ouverte en septembre 2016 arrive à échéance à la fin du mois, mais que plusieurs subventions concernant le restaurant scolaire n'ont toujours pas été versées. D'autre part, l'emprunt contracté pour le financement de la TVA sur le restaurant scolaire sera à rembourser avant le versement du fonds de compensation de la TVA.

Elle propose donc d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

- **Montant : 250 000 Euros**
- **Durée : 12 mois**
- **Taux d'intérêt applicable Taux fixe de 0,92%**
- **Commission de non-utilisation 0,20%**
- **Commission d'engagement 0,10% du montant de la ligne de trésorerie**
- **Périodicité de facturation des intérêts Mensuelle**

⇒ **Vote : 12 voix pour – 3 abstentions (Duchez, Vincent, Léon)**

TERRAIN LOTISSEMENT DU BOURG

➤ **Parcelle AB 343 (petit terrain en face de la supérette)**

Madame le Maire expose que des acquéreurs se sont présentés à la mairie pour l'achat de cette parcelle.

Le Conseil municipal accepte de vendre ce terrain au prix de 33 € le m² (tarif fixé par la délibération du 5 juillet 2017), soit 30 195 € pour 915 m², à M. et Mme Gilbert BOUNY. La rédaction de l'acte est confiée à l'office notarial de Saint-Léonard de Noblat, aux frais de l'acquéreur. Le Conseil donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la vente.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

➤ **Parcelle AB 374 (terrain entre la supérette et le cabinet médical)**

Madame le Maire expose que la commune de Saint-Paul a été identifiée par le Conseil Départemental pour accueillir des logements sociaux adaptés à la vieillesse et au handicap.

La réalisation de ces habitations repose sur un partenariat entre la Commune, le Département et l'ODHAC : le département engage 10 000 € par logement, la Commune aussi (d'où il faut déduire le prix de vente du terrain, après estimation de France Domaine), l'ODHAC assure le reste du financement.

L'ODHAC peut inscrire cette opération dès cette année.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention tripartite, qui fixe les attributions et engagements de chacune des parties.

Madame le Maire présente l'intérêt de cette opération, qui consisterait en la construction de 4 pavillons, et qui permettrait de pouvoir accueillir des personnes âgées de la commune, qui ne peuvent plus forcément vivre dans leurs maisons (trop grandes, pas adaptées...) et qui souhaitent se rapprocher du bourg.

Le Conseil Municipal décide de participer à la réalisation de cette opération, aux termes prévus par la convention.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

La séance est levée à 21h00.